

## DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

## communiqué

No: 4

DIFFUSION: RELEASE: Pour diffusion immédiate Le 15 janvier 1981

LE CANADA SIGNE

L'ACCORD PORTANT CRÉATION DU FONDS COMMUN

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mark MacGuigan, et l'honorable Herb Gray, ministre de l'Industrie et du Commerce, ont annoncé aujourd'hui la signature par le Canada de l'Accord portant création du "Fonds commun pour les produits de base". Les \$750 millions du Fonds serviront à financer d'une part des dispositifs de stockage prévus dans le cadre d'accords internationaux de produits en vue de stabiliser les prix sur les marchés et, d'autre part, des mesures de mise en valeur, notamment des activités de recherche et de promotion des marchés, dans le but d'améliorer la compétitivité à long terme de divers produits.

Le Fonds commun est l'aboutissement de quatre années de négociations. Sa création est considérée comme une étape clé du dialogue Nord-Sud, tout particulièrement par les pays en développement qui y voient l'épreuve-témoin de la volonté des pays développés à promouvoir le changement international. En signant l'accord, le Canada manifeste son appui à la poursuite du dialogue entre pays développés et pays en développement.

L'entrée en vigueur de l'accord est subordonnée à sa ratification par 90 États. C'est donc dire que tant les pays industrialisés que les pays en développement devront manifester un haut degré d'engagement.

Le Fonds commun constitue la pierre angulaire du Programme intégré pour les produits de base de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), dont les principaux objectifs sont la stabilisation des prix et l'amélioration des conditions du commerce quant à 18 produits de base qui présentent un intérêt particulier pour les pays en développement.